

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 45

Date de première convocation : 12 janvier 2015

Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 05 / 02 / 2015

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

OBJET : CANDIDATURE AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en Eau et Aquifères)

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT SEPT JANVIER

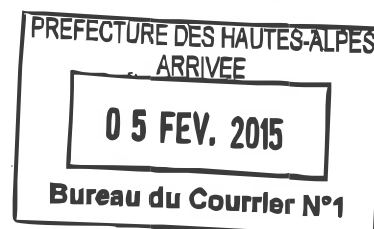
Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : M. BEYNET, G. DANY, D. FAVERET, C. DURAND, A. DE SANTINI, JP. GRAFFIN, RM. JOUSSELME, G. LAGIER, A. ROULET, L. BUISSON, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, R. FREY, M. HUBAUD,
- **Communauté de Communes de Tallard Barillonnette** : S. AYACHE, G. WARN, JM. ARNAUD, M. RICARD, M. CŒUR.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : B. ROUSTANG, C. MIOLETTI, JP. DAVIN, D. KNOCKAERT, A. GAMBIN représenté par B. ROUSTANG, R. NOUGUIER, D. PY, B. ROCHAS, D. GOSSELIN représenté par C. MIOLETTI, MA. NOUGUIER.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : N. WIERZBINSKI, E. CLAUZIER, H. BORRELY, B. HODOUL.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : JP. COLLE, B. SARRAZIN représenté par JP. COLLE, F. BROUX,
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par M. RICARD,
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : M. GRENIER, C. BOUTRON représenté par M. GRENIER, JL. BROCHIER, C. HUBAUD.

Etaient excusés :

- **Communauté de Communes de Tallard Barillonnette** : JB AILLAUD, G. SERRES, M. GAY PARA, C. NEBON.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. ANTOINE
- **Communauté de Communes du Champsaur** : A. GAMBIN, D. GOSSELIN,
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER, J. MAZET, C. BOUTRON
- **Communauté de Communes de l'Avance** : F. CESTER.



Etaient absents :

- **Communauté de Communes de l'Avance :**
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy :** AM. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, S. LARD, R. MOREAU.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette :** JP. TILLY, P. ALLEC, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU STEFANINI, P. BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur :** M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, JM. BARTHELEMY, D. GOURY.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon :** M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, C.SAUMONT, G. BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur :** JF. MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar :** C. PELLISSIER, JC. CATELAN, L. SAUVA, L. AUBERT, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais :** PY. LOMBARD, C. FACHE.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- G.WARN, suppléant de S.AYACHE pour la communauté de communes Tallard Barcillonnette,
- G. LAGIER, suppléant de RM. JOUSSELME pour la communauté de communes de l'Avance,
- L. BUISSON, suppléante d'A. ROULET pour la communauté de communes de l'Avance,
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, sigiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Benoit ROUSTANG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président informe les membres du conseil syndical que le Syndicat mixte du SCOT de l'Aire gapençaise est sollicité pour participer à une instance régionale l'AGORA (Assemblée pour la gouvernance opérationnelle de la ressource en Eau et des Aquifères).

Celle-ci est constituée d'acteurs de l'aménagement du territoire régional et a pour vocation de conduire des réflexions et de produire des orientations pour la gestion de la ressource en eau et des aquifères. La Charte régionale de l'eau en est l'aboutissement.

Cette assemblée se réunit 1 à 2 fois par an en plénière et autour de commissions thématiques : Gouvernances locales et aménagement des territoires, Spécificités régionales de l'eau et solidarité, Stratégie d'adaptation et prospective.

Compte tenu de l'engagement du SCoT de l'Aire Gapençaise dans la valorisation de ses ressources naturelles, dans sa volonté de mutualisation de la ressource en eau, dans sa réflexion sur l'optimisation des réserves collinaires multi usage (Eau potable, agriculture, neige de culture, ...) pour offrir au territoire des solutions pérennes et alternatives aux problématiques issues de la Loi LEMA qui impose des débits réservés très restrictif en zone de montagne, le Président demande à être autorisé pour signer la charte de l'eau et pour désigner un représentant à l'AGORA

Le conseil syndical, sur la proposition du Président, à l'unanimité des présents et représentés

- Confirme la candidature du syndicat mixte pour participer à l'AGORA
- Autorise et mandate le Président pour signer la charte régionale de l'Eau
- Désigne M Serge AYACHE, pour représenter le syndicat mixte au sein de l'AGORA
- Charge M. le Président de la mise en œuvre de la délibération.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Maurice RICARD

